Le sort de l'entreprise, l'avenir de la réforme est entre les mains du public.

Nous venons d'ouvrir à tous notre cœur et nos livres; à ceux qui s'intéressent à l'œuvre ou qui peuvent en prositer de saire leur part.

Nous remercions bien cordialement tous les amis qui nous ont aidé à élever le monument que nous avons édifié depuis 18 mois, et nous espérons pouvoir y ajouter encore quelques pierres. Plusieurs se sont saignés à blanc pour pousser notre œuvre, et, lorsque nous les avons consultés au sujet de cette transformation du CANADA-REVUE, ils se sont déclarés prêts à nous aider encore.

Nous leur ferons connaître, dans une circulaire confidentielle, ce que nous voulons faire.

Cette décision n'affecte en rien l'issue du procès engagé contre l'archevêque de Montréal. Notre avocat, M. St Louis, est revenu sur sa décision, et sera en cour mardi matin pour nous représenter.

Le CANADA-REVUE paraîtra à l'avenir le 10 et le 25 de chaque mois.

LA DIRECTION.

SOUMISSION

Le gouvernement, avec ou par le clergé les deux expressions sont synonymes—hante d'une saçon désespérante le cerveau de nos hommes politiques canadiens auxquels les leçons semblent ne servir de rien, et que l'expérience acquise ne paraît pas affecter.

Le clergé, ou plutôt l'influence du clergé, — car nous ne croyons pas qu'il y ait, pour les libéraux du moins, autre chose que calcul électoral, — le clergé, disons-nous, trouve toujours des bras ouverts lorsqu'il se livre à des évolutions politiques.

Ainsi, nous assistons en ce moment à un curieux spectacle, à Ottawa, — spectacle qui montre bien comme il est difficile de s'arracher aux conséquences de l'éducation première.

Notre éducation première est cléricale, et nous restons cléricaux malgré nous, malgré tous nos efforts, malgré nos convictions.

Nous pouvons ne pas être religieux, mais nous restons cléricaux.

Que vient-il de se produire?

Le parti conservateur, après avoir gouverné longtemps par le clergé dans le Manitoba et le Nord-Ouest, se trouve assez fort pour se passer de lui et imposer la volonté de l'Etat, l'unité dans l'instruction et dans l'administration.

Naturellement le clergé se fâche, montre les dents.

Aussitôt on voit des politiques se laisser séduire par ces airs de furie, et risquer des coquetteries avec l'élément délaissé.

Que peut-il sortir de cela?

Rien de bon sûrement pour personne, pas même pour le clergé dont le prestige est sapé par ces manœuvres.

Mais, ce qui est le plus curieux, c'est de voir le changement de front des anciens amis du clergé et des exploiteurs de son pouvoir électoral.

La Minerve, qui n'avait autresois que des injures à prosérer contre la République française et la saçon dont elle traitait le clergé, en arrive aujourd'hui à conseiller au clergé canadien d'oublier ses griess comme l'a sait le clergé français, et de se soumettre aux lois sectaires, athées, franc-maçonniques — suivant les expressions consacrées — du gouvernement canadien, comme le clergé français se soumet aux lois sectaires, athées, franc-maçonniques du gouvernement français.

Aurait-on jamais pu songer à un bouleversement pareil de l'ordre de choses existant?

Qui aurait songé voir la Minerve et sa suite donner comme modèle de traitement ecclésiastique des lois qu'elle a qualifiées de scélérates, et exalter la soumission à ce qu'elle appelait de hideuses exactions?

Et c'est ce moment psychologique où la politique canadienne à l'égard du clergé prend une orientation nouvelle que certains ambitieux voudraient choisir pour provoquer un retour aux anciennes méthodes.

Nous ne pensons pas que cette idée puisse prévaloir.

De grâce, ne gâtons pas la plus rare conquête que nous ayons saite depuis longtemps: l'assranchissement du joug clérical.